

Présentation au Comité spécial de la Chambre des communes (ERRE)

J'assiste à autant d'audiences que je peux et je lis autant de transcriptions d'audiences que je peux. Cet exercice m'a permis d'en arriver à une conclusion plutôt alarmante. Les discussions en cours portent sur la nécessité de repenser la combinaison, et non de favoriser une approche plus inclusive et plus orientée vers les personnes.

La première partie du mandat du Comité est de trouver des moyens de mettre de l'avant les éléments suivants, et je cite :

1. Efficacité et légitimité : la mesure proposée doit augmenter la confiance des Canadiens quant au fait que leur désir démocratique, tel qu'il est exprimé par le vote, sera pris en compte de façon juste dans les résultats du scrutin; en outre, elle doit réduire la distorsion et renforcer le lien entre l'intention des électeurs et l'élection des représentants;

Dans toutes les audiences auxquelles j'ai assisté et dans toutes les transcriptions que j'ai lues, il est clair que malgré le fait que le vote unique transférable (VUT) comporte certains avantages, il existe un seul mode de scrutin qui sera inclusif si on le permet.

La représentation proportionnelle mixte (RPM), qui propose une liste secondaire de représentants de parti intégrera, si cela est permis, les partis inscrits auprès d'Élections Canada qui, jusqu'à aujourd'hui, ne sont pas représentés à la Chambre des communes. Il n'est pas important de savoir si ces listes sont ouvertes ou fermées si elles n'intègrent pas les 17 partis dûment inscrits auprès d'Élections Canada : ces derniers, faute de fonds, ne participent pas aux élections nationales en raison des coûts associés à celles-ci. Étant délibérément exclus des assemblées publiques, des débats télévisés, des forums locaux et nationaux, ces partis ont peu de chance de communiquer leurs idées à la population générale.

Bien que vous ne soyez pas ici pour discuter de la conduite des campagnes, vous devez déterminer la manière dont les intérêts des personnes sont les mieux défendus. Lorsque j'en ai parlé à Mme May, lors de son assemblée publique à Sidney, en Colombie-Britannique, elle a suggéré que tout parti détenant de 5 à 10 % des votes devrait pouvoir

avoir une liste. Dans ce contexte, son propre parti et le Bloc ne pourraient pas dresser une liste de représentants pour le deuxième choix – ou le choix de parti – et cela serait donc très exclusif. Nous nous dirigeons vers un nouveau système. Selon moi, y transposer de vieux schémas nous ferait reculer d'un pas.

La suggestion que je vous soumetts pour examen est donc la suivante : tout parti qui présente un candidat dans une circonscription devrait avoir le droit de soumettre une liste secondaire pour les électeurs de cette circonscription.

Il ne fait pas de doute que les petits partis inscrits ont de très bonnes idées concernant le Canada et les Canadiens et qu'ils ne sont pas entravés par les besoins et les souhaits de leurs donateurs. Pour dire les choses franchement, les petits partis représentent leurs députés et les Canadiens; ils ne représentent pas des intérêts extérieurs ou ceux de lobbyistes. Ils devraient pouvoir participer au processus gouvernemental; ils en sont pourtant exclus actuellement.

Si les petits partis avaient le droit de soumettre des listes, les Canadiens pourraient faire des choix qui entraîneraient une meilleure représentation que ce que peuvent faire les députés des partis établis dans le cadre du système de discipline de leur parti. De nouvelles idées et une réelle représentation seraient, indubitablement, profitables au Canada.

Je participerai à la rencontre du 27 septembre à Victoria, en Colombie-Britannique. Si je ne suis pas invité à présenter cette proposition, je me joindrai aux participants qui vous poseront des questions à ce sujet.

Je vous remercie.

Jeremy Arney

Chef intérimaire du Parti action canadienne.

Sidney (C.-B.)